

ORDONNANCE COLLECTIVE	INJECTER UN AGENT FIBRINOLYTIQUE DANS LE CATHÉTER VEINEUX CENTRAL PRÉ , PER ET/OU POST TRAITEMENT D'HÉMODIALYSE AFIN DE RÉTABLIR OU MAINTENIR LA PERMÉABILITÉ DU CATHÉTER	NO : OC-2 -K (Temp : 8.02)
Référence: <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers Titre : _____	<input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire	Mise en vigueur le : <u>novembre 2010</u> Révision le : _____
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Tous les infirmiers et infirmières œuvrant au service de suppléance rénale.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Client hémodialysé dont le cathéter veineux central est dysfonctionnel.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : K- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Pré hémodialyse: <ul style="list-style-type: none">▪ Lors de l'ouverture du cathéter: résistance très importante à l'aspiration au niveau de chacune des voies. Per hémodialyse: <ul style="list-style-type: none">▪ Débit sanguin < 200 mL/min En fermeture: <ul style="list-style-type: none">▪ Débit sanguin < 250 mL/min <u>ET</u> <ul style="list-style-type: none">▪ PA < -250 mmHg <u>OU</u> <ul style="list-style-type: none">▪ PV > 250 mmHg		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Reperméabiliser le cathéter veineux central.		

CONTRE-INDICATION

- Client ayant une hypersensibilité connue à l'altéplase ou à tout autre ingrédient du produit (soit la L-arginine, l'acide phosphorique ou le polysorbate 80).

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Client ayant une hémorragie interne ou saignement actif.

Client ayant subi l'une des interventions suivantes dans les 48 heures précédentes:

- Pontage aortocoronarien
- Coronarographie
- Biopsie d'un organe ou ponction d'un vaisseau non compressible (ex; artériographie)
- Chirurgie

Client ayant un cathéter dont le volume endoluminal d'une de ses voies est supérieur à 2,4 mL.

DIRECTIVES

1. Suivre l'algorithme en annexe pour l'application de l'ordonnance collective.
2. Administrer la quantité d'agent fibrinolytique requise selon le volume intraluminal des voies du cathéter veineux central ou jusqu'à un maximum de 2mg (soit 2 mL) et compléter le volume à l'aide de NaCl 0,9%. Si le volume endoluminal du cathéter est > 2,4 mL, aviser le néphrologue pour obtenir une ordonnance médicale individuelle.
3. Lors de l'utilisation de l'agent fibrinolytique per hémodialyse, redémarrer le traitement d'hémodialyse en donnant la moitié du bolus s'il reste ≥ 1h de traitement.
4. Aviser le Néphrologue si recours à l'ordonnance collective plus de 3 fois sur une période de 2 semaines.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

Technique de soins # 21.14 : Installation du circuit extracorporel en recirculation (circuit fermé).

SOURCES

Roche(2003) Monographie de médicament Cathflo. Mississauga: Hoffmann-LaRoche Limitée.

NFK K/DOQI GUIDELINES (2006) *Guidelines 7. Prevention and treatment of catheter and port complications.*

Olivier, Matthew (mai 2003). «L'utilisation optimale des catheters d'hémodialyse». *Néphrologie*, vol.4, no 5.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée/révisée par :

Caroline Fagnant
infirmière clinicienne Suppléance rénale

Janvier 2010
Date

Personnes consultées :

Dr Pierre Landry
Néphrologue

Janvier 2010
Date

Danielle Gagnon
AIC Suppléance rénale

Janvier 2010
Date

Valérie Levert
Pharmacienne Suppléance rénale

Janvier 2010
Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par :

Louise Leduc
Directrice des soins infirmiers

Date

Lucie Michot
Chef du département de la pharmacie

23-11-10
Date

Maïmouna Diallo
Directeur des affaires médicales et du
développement des projets organisationnels

Date

[Signature]
Président du CMDP

2010/11/10
Date

Annexe 1 : Algorithme administration d'altéplase pré, per et/ou post traitement d'hémodialyse

